



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Financement

Question écrite n° 50655

#### Texte de la question

M Robert Montdargent attire l'attention de Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur les conséquences de l'éventuelle suppression, dans la loi de finances 1992, des lignes budgétaires déléguées aux ministères des affaires sociales et de la jeunesse et des sports pour la formation d'animateurs professionnels (DEFA notamment). Cette mesure priverait les politiques de développement local, urbain et rural de nombreux agents de développement culturel, éducatif et social dont elles ont besoin. Au-delà, c'est la structuration de toute la filière professionnelle qui serait compromise. Une telle mesure entraînerait, immédiatement, la fermeture de plusieurs centres de formation associatifs et priverait de formation plusieurs centaines de stagiaires. C'est pourquoi il lui demande de rétablir les crédits concernés afin de garantir les conditions minimales de fonctionnement de ces centres.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Comme le souligne l'honorable parlementaire, certains organismes de formation et des stagiaires se sont inquiétés de la suppression des crédits du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale affectés aux dépenses de fonctionnement du programme des ministères et de la réduction correspondante de la dotation retenue pour la rémunération des stagiaires. Cette décision prise à l'occasion de la préparation du projet de loi de finances pour 1992 a eu un effet immédiat dès le dernier trimestre 1991, car la programmation habituelle du dispositif conventionnel de la formation professionnelle et des décisions relatives à la rémunération des stagiaires comporte des incidences financières sur le budget de l'exercice suivant. Conscient des difficultés d'application de cette décision, notamment à cause des délais très courts ne permettant pas les adaptations nécessaires, le Gouvernement a rapidement mis en œuvre une concertation interministérielle avec pour objectif de rechercher des solutions aux problèmes exprimés par les centres de formation et les stagiaires. C'est ainsi que des mesures d'ordre budgétaire ont pu être prises permettant à l'ensemble des ministères ayant un programme de formation professionnelle d'assurer le financement des stages pluriannuels et de ceux qui s'engagent au plus tard au courant du dernier trimestre 1991, la rémunération des stagiaires étant maintenue. Avant la fin de l'année, le programme des stages devant commencer en 1992 sera arrêté dans un souci de maintenir les formations répondant à des besoins prioritaires.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Montdargent Robert](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50655

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** travail, emploi et formation professionnelle

**Ministère attributaire :** travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 novembre 1991, page 4777